



Séance du Conseil Communautaire
Mercredi 3 avril 2013 à 16 h à Grenade sur l'Adour
Compte-rendu

Étaient présents : Evelyne LALANNE - Claude LESPES - Jean-Luc SANCHEZ - Pascale LACASSAGNE – Geneviève DURAND – Michel PRIAM - Michel SOULEYREAU - Jean-Pierre DUBAQUIER - Lionel SALÉ - Eliane JARNAC - Pierre DUFOURCQ - Christian CASSAGNE - Marie-France GAUTHIER (suppléante de M. P. BACCARRERE) - Cyrille CONSOLO - Jean-Luc LAMOTHE – Françoise LABAT - Jean-Emmanuel DARGELOS - Guy REVEL - Jean-Claude LAFITE - Jean-François CASTAING - Jean-Michel BERNADET – Henri CLAVE.

Absents et excusés : Gérald LERCHE - Dominique LABARBE - Francis DESBANCS - Marie-Line DAUGREILH – Pierre BACCARRERE (remplacé par Mme MF GAUTHIER) - Albert MINOUÉ - Jean-Pierre LABORDE - Patrick DAUGA - Jean-Luc LAFENETRE - Jacques CHOPIN.

Procurations : Dominique LABARBE à Geneviève DURAND – Francis DESBLANCS à Jean-Pierre DUBAQUIER - Jean-Luc LAFENETRE à Jean-Claude LAFITE – Marie-Line DAUGREILH à Marie-France GAUTHIER – Patrick DAUGA à Guy REVEL.

M. Laurent ATTAL, Trésorier a participé à la réunion.

Mme LACASSAGNE est arrivée à 16h45 (après point 3) – Mme GAUTHIER s'est absentée à 17h55 (après point 7) – M. LAFITE s'est absenté à 18h (après point 8) – M. SANCHEZ est arrivé à 18h05 (après point 9).

Convocation du 27/03/2013

M. ATTAL, Trésorier, sera présent en début de réunion.

Ordre du jour :

- 1- Approbation CR de la séance du 25 février 2012.
- 2- Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation.
- 3- Adoption du Compte Administratif 2012 (Budget Principal et Budgets Annexes).
- 4- Adoption du Compte de Gestion 2012 de M. le Trésorier (Budget Principal et Budgets Annexes).
- 5- Affectation du résultat.
- 6- Vote des différents éléments du Budget 2013.
- 7- Vote du Budget Primitif 2013 (Budget Principal et Budgets Annexes).
- 8- Etude de la demande de subvention de l'Association Ecole de Musique de Castandet.
- 9- Demandes de fonds de concours des communes de Bascons, Le Vignau, Grenade-sur-l'Adour.
- 10- Office de Tourisme :
 - Tarification 2013
 - Règlement du Marché de Pays.
- 11- Prévention des risques professionnels : engagement dans la démarche.
- 12- Questions diverses.

En début de séance, M. le Président renouvelle les condoléances de l'ensemble des délégués et collaborateurs à M. Jacques CHOPIN lors du décès de son père ainsi qu'à sa famille.

1 – Approbation du dernier compte-rendu de séance

Délibération N° 2013-07

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ADOPTE** le compte rendu de la séance du 25 février 2013.

2 – Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation

Délibération N° 2013-08

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 31 mars 2008 complétée par la délibération du 20 septembre 2010, M. le Président informe des décisions qu'il a prise dans le cadre de cette délégation :

Date Notification	Procédure et Objet	Entreprise retenue	Montant H.T.
03/12/2012	MAPA – ZA Guillaumet Lot 2 – Assainissement des eaux usées Adduction d'eau potable - Avenant N°1 (Tx supplémentaires pour mise en pompage et installation d'une pompe thermique)	SNB	+ 5 458.60 €
17/12/2012	Convention de Mandat –Avenant N°1 (modification répartition de la rémunération)	SATEL	0 €
31/07/2012	Devis complémentaire (alimentation France Telecom)	SYDEC	+ 12 369.00 €
7/12/2012	Lot 1 –VRD – Avenant N°1 (plus-value 2 accès déchèterie)	LAFITE	+ 3 575.50 €
20/11/2012	MAPA – MAISON DE L'ENFANCE Lot 2 – Gros Oeuvre – Avenant N°2 (contreventement des murs)	BERNADET	- 7 518.82 €
20/02/2013	Lot 3 – Charpente bois – Murs ossature bois – Couverture – Bardage - Avenant N°1et 2 (Tx d'ajustement)	SARL JUSTE	+ 5 307.56 €
19/12/2012	Lot 4 – Charpente métallique – Avenant N°1 (remplacement tôles prévues pour ombrage auvent)	DL AQUITAINE	+ 450.00 €
20/11/2012	Lot 5 – Menuiserie Extérieure – Avenant N° 1 (modification châssis en murs rideaux)	MIROITERIE LANDAISE	+ 11 876.25 €
06/11/2012	Lot 6 – Menuiserie Intérieure – Avenant N° 2 (moins-value porte coulissante, plus-value porte CF)	CBD	- 1 511.00 €
23/10/2012	Lot 8 – Chauff. Plomb. Sanitaires – Avenant N° 1 (tx complémentaires d'appareillages sanitaires)	FOURNIER	+ 871.43 €
20/02/2013	Lot 11 – Carrelage – Avenant N° 1 (moins-value isolant thermique, plus-value étanchéité)	AQUISOLS	+ 5279.00 €
04/12/2012	Lot 12 – Cuisine – Avenant N° 1 (moins-value matériel commandé par anticipation)	SARRAT	- 1552.81 €
07/02/2013	MAPA – MAISON DES SERVICES AMO – Marchés Etude faisabilité Espace Jeunes et Maison des Services	SATEL	+ 4 500.00 €
28/03/2013	AMO - Avenant N°1 (Etude faisabilité Maison des Services à l'immeuble acquis Place des Tilleuls)	SATEL	+ 3 000.00 €

Les crédits correspondants à l'ensemble de ces décisions étaient prévus au budget 2012 ou figuraient en restes à réaliser pour le budget 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu l'application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte-rendu de M. le Président présentant les décisions prises durant la période du 31 juillet au 2 avril 2013 dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée

Prend acte des décisions ci-dessus énoncées.

3 – Adoption du Compte Administratif 2012 (budget principal et annexes)

Délibération N° 2013-09

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Claude LESPES,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
INVESTISSEMENT	2 770 340,37	-	2 095 306,00	4 865 646,37
FONCTIONNEMENT	3 093 658,03	3 000 000,00	2 166 236,08	2 259 894,11
TOTAL	5 863 998,40	3 000 000,00	4 261 542,08	7 125 540,48

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
INVESTISSEMENT	393 295,77	-	266 568,37	659 864,14
FONCTIONNEMENT	- 366,52	-	- 594 738,34	- 595 104,86
TOTAL	392 929,25	-	- 328 169,97	64 759,28

ZONE ARTISANALE DE JOUANLANNE

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	19 315,92	-	- 368,42	18 947,50
TOTAL	19 315,92	-	- 368,42	18 947,50

ZONE ARTISANALE DU TREMA

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
INVESTISSEMENT	74 530,00	-	- 3 421,50	71 108,50
FONCTIONNEMENT	-	-	- 86,76	- 86,76
TOTAL	74 530,00	-	- 3 508,26	71 021,74

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
INVESTISSEMENT	-	-	- 947,80	- 947,80
FONCTIONNEMENT	17 739,37	-	- 13 304,82	4 434,55
TOTAL	17 739,37	-	- 14 252,62	3 486,75

4 – Adoption du Compte de Gestion 2012 (budget principal et annexes)

Délibération N° 2013-10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

5– Affectation des résultats 2012

Délibération N° 2013-11

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

A. Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2012

Excédent propre à la gestion 2012 2 166 236,08 €

Excédents antérieurs reportés + 93 658,03 €

Excédent global 2012 2 259 894,11 €

B. Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Excédent d'investissement 2012 4 865 646,37 €

Déficit des restes à réaliser 2012 - 3 422 664,00 €

Besoin d'autofinancement - 1 442 982,37 €

C. Affectation du résultat de fonctionnement de 2012

Résultat d'exploitation au 31/12/2012	+ 2 259 894.11 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 159 894.11 €
- Financement des RAR	0 €
- Remboursement Capital des Emprunts	74 996.00 €
- Complément	2 084 898.11 €
Report en section de Fonctionnement (002)	100 000.00 €

6– Vote des différents éléments du budget.

➤ **Fiscalité** : Taux d'imposition 2013

Délibération N° 2013-12

Vu les articles 1609 nonies C et 1636 B decies du Code Général des Impôts, Le Conseil Communautaire est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2013 applicables aux bases déterminées par les Services Fiscaux.

La Commission des Finances réunie le 27 février et le 22 mars 2013 propose de baisser les taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti et de maintenir le taux de CFE ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

1. VOTE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,61 %

Base Prévisionnelle	Réserve de taux capitalisé	Réserve de taux utilisé	Taux Voté	Produit Attendu	Taux mis en réserve
3 868 000 €	0.770	0	22.61	874 555 €	0.200

2. VOTE les taux d'imposition des taxes ménages comme suit :

	Base Prévisionnelle	Taux voté	Produit Attendu	Coefficient de variation proportionnelle
Taxe Habitation	7 177 000 €	7.83	561 959	0.886763
Taxe Foncière Non Bâti	357 400 €	1.98	7 076	

➤ **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

M. le Président de la Commission Finances évoque la montée en charge de ce fonds pour 2013, soit + 140% , qui représente pour l'ensemble intercommunal une somme de 91 116 € (sur les bases de 2012).

La commission propose de faire supporter la totalité de ce prélèvement par la Communauté de Communes compte tenu que l'ensemble intercommunal du Pays Grenadois est contributeur à ce fonds majoritairement du fait des ressources de la Communauté des Communes.

Un accord de principe de l'ensemble des membres présents est acté sur cette proposition.

La délibération interviendra lorsque les montants et modalités définitives seront connus.

➤ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Délibération N° 2013-14

Vu la délibération du SICTOM du Marsan en date du 11 mars 2013 relative au produit de la TEOM pour l'année 2013 fixant le produit global pour la Communauté de communes du Pays Grenadois à **701 888 €**,

Et considérant la notification des bases prévisionnelles par la Trésorerie Générale des Landes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de voter pour chaque commune le taux TEOM comme mentionné sur le tableau présenté.

➤ **Taux d'intervention 2013 pour le Fonds de Concours,**

Délibération N° 2013-13

Conformément au règlement établi et validé en réunion du Conseil Communautaire du 12 juin 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter le taux d'intervention pour le fonds de concours 2013 comme mentionné sur le tableau présenté.

7 – Vote du Budget Primitif 2013

Délibération N° 2013-15

M. Pierre DUFOURCQ, Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante la proposition du budget principal et des budgets annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté

Budget 2013	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 230 429 €	4 230 429 €
Section d'investissement	9 528 260 €	9 528 260 €

Budget annexe Zone artisanale de Jouanlanne

Budget 2013	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	18 948 €	18 948 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Budget annexe Zone artisanale de Guillaumet

Budget 2013	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 947 070 €	2 947 070 €
Section d'investissement	1 913 919 €	1 913 919 €

Budget annexe Zone artisanale du Tréma

Budget 2013	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	204 368 €	204 368 €
Section d'investissement	200 000 €	200 000 €

Budget annexe du SPA

Budget 2013	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 948 €	57 948 €
Section d'investissement	2 448 €	2 448 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget présenté comme ci-dessus.

8 – Etude de la demande de subvention de l'Association Ecole de Musique de Castandet

M. le Président présente la demande de subvention de l'Association Ecole de Musique de Castandet d'un montant de 4 000 € pour le 1^{er} trim. 2012/2013 et propose après étude des éléments fournis de verser 3 083,40 € représentant les salaires de décembre et les charges sociales de septembre à décembre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité vote cette subvention et l'intègre dans le budget principal qu'il vient d'adopter.

9 – Demandes de Fonds de concours des communes membres

Délibération N° 2013-16

M. le Président présente les demandes des communes de Bascons et Le Vignau qui sollicitent l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux communaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

Considérant le règlement du Fonds de Concours, notamment le fait que :

« Le montant du fonds de concours est au maximum égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, après subvention. »

« Le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant H.T. »

- **Décide** d'attribuer à ces communes les sommes mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Bascons : travaux de réfection de la cour de récréation de l'école et de sa mise en accessibilité.

Taux 2013	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours	Autofinancement
20 %	17 383.17 €	DETR 6 084.11€	3 476.63 €	7 822.43 €

Le Vignau : Rénovation du Foyer Rural

Taux 2012	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours	Autofinancement
25 %	199 070.14 €	DETR 59 721.00€	25 000.00 € + 3 000.00 €	111 349.14 €

Plafond travaux : 100 000 € - Env. Générale + Env. A65

10 – Office de Tourisme

- *Délibération N° 2013-17*

Suite à la réunion du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 19 février 2013, l'assemblée est invitée à se positionner sur la proposition de règlement des prestations pour l'année 2013 présentée ci-dessous :

POUR LES ACTIVITES LIEES AU TOURISME

Services gratuits :

- **Présentation dans la brochure touristique de l'OT**

Ex. présentation : nom, adresse complète, n° tél, n° fax, mail.

- **Présentation sur le site internet de l'OT**

Ex. présentation : nom, adresse complète, n° tél, n° fax, mail, description, photos, tarifs.

- **Dépôt et diffusion des dépliant papier à l'OT**

Services payant :

Encart publicitaire (avec visuel)

- Dans la brochure touristique de l'OT
- Sur le site internet de l'OT

TARIF : taille 1 : 25 € ; taille 2 : 50 €

POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES AUTRES

Services gratuits :

- **Dépôt et diffusion des dépliant papier à l'OT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant la proposition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Grenadois,

- **Valide** la tarification présentée pour l'année 2013.

- *Délibération N° 2013-18*

Suite à la réunion du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 19 février 2013, l'assemblée est invitée à se positionner sur la proposition de modification du règlement du Marché du Pays Grenadois par l'ajout de :

Article 10 : Un marché est organisé spécialement pour Noël. De nouveaux producteurs pourront être présents sous couvert de l'approbation du Comité organisateur. L'emplacement est limité et gratuit. Les articles 3, 4, 5, 6 sont appliqués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la délibération N° 2011-039 prise le 3 octobre 2011,

- **Valide** la modification de ce règlement comme présenté.

M. le Président de l'Office de Tourisme fait part de problèmes rencontrés par des stationnements gênants le samedi matin sur la place des Tilleuls de Grenade/A où se déroule le marché et demande s'il ne serait pas possible de prévoir ponctuellement l'intervention du policier municipal de Grenade-sur-l'Adour. M. le Maire de Grenade précise que cet agent ne travaille pas le week-end, sauf événements et cérémonies de caractère exceptionnel. La situation sera néanmoins examinée pour éviter tout stationnement intempestif.

11 – Prévention des risques professionnels : engagement dans la démarche

Délibération N° 2013-19

La Communauté de Communes du Pays Grenadois souhaite s'engager en partenariat avec le Fonds National de Prévention, la CARSAT Aquitaine et le Centre de Gestion des Landes, dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Ce projet permettra d'initier et de structurer une organisation pérenne et participative au sein de la communauté de communes visant à préserver la Santé et la Sécurité au travail. Cela nécessite un engagement fort de la communauté de communes sur ce projet.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
- De mettre en place en interne une organisation et de désigner MM Claude LESPES et Jean-Claude LAFITE, référents élus, Mmes Nadine TACHON et Magali LARRALDE, pour les agents afin de suivre et d'animer le projet en étroite collaboration avec le Centre de Gestion
- De s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention
- De solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

12 – Questions diverses

➤ Conventions :

- **Convention de partenariat avec l'Institution Adour**

M. le Président présente la convention d'utilisation des Saligues à signer avec l'Institution Adour et modifiée par rapport à l'original. Cette convention va être adressée à l'Institution Adour pour validation et fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée.

- **Contrat de collaboration avec UPPA**

Délibération N° 2013-18

Considérant le diagnostic « Tourisme, Culture »,
Considérant le Schéma d'Aménagement et de développement durable,
Considérant la présentation faite par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour quant à la recherche scientifique « Analyse et Valorisation du Patrimoine Naturel et Culturel en Pays Grenadois » qui peut être menée sur le territoire et les applications qui en découlent dans les domaines de la culture locale, de la conservation et valorisation des patrimoines culturels et naturels et leur insertion dans un objectif de revitalisation et de développement économique,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le contrat de collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour annexé à la présente délibération jusqu'au 30 juin 2016 pour un montant de 30 000 € net de taxes dont le versement interviendra selon la périodicité définie à l'article 7.
- **AUTORISE** M. le Président à le signer.
- Affaire Sommier : Le 24 janvier dernier, le TA de Pau avait rendu un jugement favorable à la communauté de communes. Le 2 avril, Maître FRANÇOIS nous informe que la partie adverse a indiquée avoir saisi la CA de Bordeaux.
- PLUi : Réunion d'information pour les délégués communautaires (titulaires et suppléants) sur les solutions possibles prévue le mardi 16 avril à 18 h avec les services de la DDTM. Un courrier va être envoyé.
M. le Président rend compte du courrier reçu le 29 mars de Mme la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement annonçant que la candidature du Pays Grenadois a été retenue et bénéficiera ainsi d'une aide financière de 50 000 €.
- E.N.T. : Après plusieurs mois de concertation, le 28 mars dernier, la Direction Académique et la Préfecture ont conclu que cette compétence relevait du domaine scolaire. L'académie conseille donc que chaque commune ou RPI adhère à titre individuel pour être en conformité avec la légalité. A moyen terme (≈ 1 an) il devrait y avoir une évolution pour que les EPCI puissent prendre cette compétence.
- Recrutement du Chargé de Mission Aménagement du Territoire et Développement Economique : M. le Président informe à l'assemblée que M. Lionel PETIT, technicien du Pays Adour Chalosse Tursan, a été recruté en remplacement de M. DESTOUESSE qui a demandé sa mutation à la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs pour un rapprochement familial. M PETIT prendra ses fonctions le 13 mai, M. DESTOUESSE partira le 16 mai 2013.

Le Président,
Pierre DUFOURCQ.
Signé